



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taux

Question écrite n° 125672

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Clergeau attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la hausse du taux de la TVA de 5,5 % à 7 % dans le secteur de la vente de biens culturels. Sans aucune consultation des acteurs de la filière, le Premier ministre, a précisé que le livre fera partie des produits concernés par cette hausse de la TVA à compter du 1er janvier 2012. De nombreux éditeurs, libraires et auteurs se mobilisent et expriment leur inquiétude dans un secteur déjà particulièrement fragilisé par la crise et les récentes évolutions d'un marché en mutation avec notamment les évolutions technologiques. Cette mesure met clairement en péril l'existence de nombreux libraires indépendants et de petits éditeurs, dans un secteur où les marges sont déjà très limitées. Le livre doit demeurer un produit culturel d'exception et il est fort regrettable qu'une augmentation du prix des livres en fasse un produit de luxe et en éloigne davantage les catégories de population les plus modestes qui n'auront plus les moyens financiers d'y accéder. Elle lui demande donc de revenir sur cette décision en excluant la vente de biens culturels et plus précisément celle des livres de la hausse annoncée de la TVA.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Clergeau](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125672

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2011, page 13471

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)